

**PROCES VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE ROCAMADOUR**

Le CONSEIL MUNICIPAL de ROCAMADOUR s'est réuni dans la Salle du Mille Club à l'Hospitalet - Rocamadour, le 4 MARS 2021, à 20 h 30, sous la présidence de Mme Dominique LENFANT, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Nombre de Conseillers Présents : 13

Date de Convocation : 24 février 2021

PRÉSENTS : M. Didier BAUDET, M. Gérard BLANC, Mme DAVID LAGORSSE Aurélie, M. Hugues DELPIERRE, Mme Mireille HEREIL, M. Jean Baptiste JALLET, M. Marc LABORIE, Mme Dominique LENFANT, M. Jean Luc MEJECAZE, Mme Sophie VILARD, M. Philippe De HOUX, M. Pierre AMARE, Mme Cyrielle MENOT

EXCUSÉ : Mme GREZE Martine, M Philippe LASVAUX

ABSENT :

POUVOIRS : de Mme GREZE Martine à Mme Dominique LENFANT, de M Philippe LASVAUX à M. Didier BAUDET

Secrétaire de Séance : Mme Sophie VILARD



Mme LENFANT ouvre la séance et demande qui est volontaire pour être secrétaire de séance.
Mme Sophie VILARD se propose.

Mme le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Mise en place de STECAL (Secteurs de Taille Et de Capacité Limitée) sur la commune

Les membres présents donnent leur accord.

1- Approbation du Procès-verbal de la réunion du 4 décembre 2020

Madame le Maire demande aux élus si des modifications ou des observations doivent être apportées au procès-verbal de la réunion du 4 décembre 2020.

Aucune observation n'étant émise, ce document est approuvé par 13 voix « pour » + 2 pouvoirs.

2- Plan de relance – « fond Friches » dossier à déposer pour le 19 mars 2021

Mme le Maire indique que les informations concernant le « Fond Friches » ont été transmises à chacun des élus par mail du 2 février 2021.

Elle rappelle que les dossiers doivent être déposés pour le 19 mars 2021 et que cet appel à projet s'inscrit dans la continuité de l'accord de relance signée le 9 janvier 2021 par l'Etat et le Conseil Régional. Il vise à accompagner des actions de recyclage de friches matures (autrement dit prêtes à démarrer) concourant à la lutte contre l'artificialisation des sols et au développement économique des territoires, dans le même esprit que le programme partenarial régional « reconquête des friches en Occitanie ».

Mme le Maire précise que Cauvaldor va déposer un dossier pour Viroulou afin de pouvoir réaliser une dépollution du site, ce qui permettrait d'envisager l'avenir de ce lieu.

Mr Mejecaze précise qu'il faudra veiller à sauvegarder les emplois du Chenil de Gramat avant de valider un projet de réhabilitation du site de Viroulou.

Aucun dossier ne sera déposé au titre de la commune.

3- Fond de soutien Cauvaldor à la restauration du Patrimoine -dossier à déposer pour le 30 mars 21 (JL Mejecaze)

Mr Mejecaze indique que le patrimoine est plutôt bien entretenu sur le territoire de la commune. Il rappelle que Cauvaldor est intervenu dernièrement sur la réhabilitation de la fontaine de « La Capelette ».

Il propose d'attendre l'année prochaine pour soumettre un dossier à Cauvaldor.

4- Dossier « amende de police » à déposer pour le 30 avril 2021

Mme le Maire indique que chaque année l'Etat établit une dotation des amendes de police. Il s'agit d'une enveloppe financière qui correspond au produit des amendes forfaitaires dressées sur l'ensemble du territoire et qui est répartie au prorata des amendes émises sur le territoire de chaque collectivité au titre de l'année précédente. L'instruction des dossiers est confiée aux Départements.

Peuvent bénéficier d'une subvention au titre de cette enveloppe les communes de moins de 10 000 habitants du Département. Les types d'opérations subventionnables sont : pour les transports en commun ou pour la sécurité routière : études et mise en œuvre de plan de circulation, création de parcs de stationnement, installation de signaux lumineux, aménagement de carrefour, travaux commandés par des exigences de sécurité routière.

L'assiette éligible à la subvention est comprise entre 2000 € ht et 30 000 € ht. Le taux de concours est de 25 % minimum du montant HT du projet. Le dossier doit être déposé auprès des conseillers départementaux du Canton.

Après avoir pris connaissance de ces informations le Conseil Municipal décide à l'unanimité de déposer un dossier pour l'aménagement du carrefour du Château – pose d'un candélabre –

Concernant ce dossier le Conseil Municipal valide la signature du devis de l'Entreprise Marcouly pour la réalisation de la tranchée pour un montant de 3246 € ttc.μ

5- Vente parcelle AP 318 située au Garroustié à Lot Habitat

M. Marc LABORIE étant concerné par ce dossier quitte la salle.

Mme le Maire donne connaissance du courrier reçu de la part de Lot Habitat nous informant que M. Marc Laborie s'est porté acquéreur de son logement et du terrain qu'il loue au Garroustié.(14 bât B résidence le Garroustié II) parcelle section AP 318.

Afin de pouvoir lui vendre la maison il est nécessaire pour Lot Habitat d'acheter le terrain à la commune.

Mme. Le Maire propose un prix de vente du terrain à 12 € le m².

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et par 12 voix « pour » + 2 pouvoirs, 0 voix « contre », 0 abstention :

- Donne son accord pour la vente du logement par Lot Habitat à M. Marc LABORIE
- Fixe le prix de vente du terrain à Lot Habitat à 12 € le m² soit 335 m² X 12 € = 4020 €
- Précise que les frais de bornage et d'acte notarié seront à la charge de Lot Habitat.
- Délègue Mme le Maire ou un adjoint pour signer tous documents relatifs à ce dossier.

Mrs Amaré et Delpierre souhaiteraient savoir si Lot Habitat prévoit de réinvestir en créant d'autres logements sociaux sur la Commune.

6- Délégation de signature conventions de servitude au profit d'Enedis

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix « pour » + 2 pouvoirs, 0 voix « contre », 0 abstention :

Décide d'accorder à Mme Le Maire une délégation permanente de signature pour tout acte authentique relatif aux servitudes sollicitées par ENEDIS

7- Délégués SIVU l'Etoile – modification de la délibération – régularisation

Mme le Maire précise que lors de la modification de la composition des commissions suite au décès de M. JALLET il a été omis de formaliser sous forme de délibération l'élection des membres délégués au SIVU « l'Etoile ».

Elle propose donc de régulariser ce point en procédant au vote suivant :

Election au SIVU « l'Etoile »

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 26/02/1998 portant création du SIVU « l'Etoile »

Vu l'article 7 de l'arrêté préfectoral indiquant la clé de répartition du nombre de délégués,

Considérant qu'il convient de désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants de la commune auprès du SIVU,

Considérant que le Conseil Municipal doit procéder, au scrutin secret à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués,

Premier tour de scrutin : Election des délégués titulaires

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 15

A déduire : 0

Reste pour le suffrage exprimé : 15

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

Mmr Martine GREZE 15 voix (quinze), M. Pierre AMARE, 15 voix (quinze),

Mme Martine GREZE, M. Pierre AMARE ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés délégués titulaires

Premier tour de scrutin : Election des délégués suppléants

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 15

A déduire : 0

Reste pour le suffrage exprimé : 15

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

Mme Sophie VILARD, Mme Aurélie LAGORSSE 15 voix chacune (quinze)

Mme Sophie VILARD, Mme Aurélie LAGORSSE, ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés délégués suppléants.

8- Transfert voirie « du Couderc » (Mayrinhac le Francal) à Cauvaldor (D. Baudet)

M. Baudet signale que lors du transfert de la voirie à Cauvaldor, la voie desservant le lieudit « les Coudercs » à Mayrinhac le Francal n'a pas été transférée, son entretien reste donc à la charge de la commune.

Il propose que cette voie référencée VC 183 de 808 ml soit rajoutée au tableau de la voirie transférée ce qui va engendrer un recalcul de l'attribution de compensation de la part de Cauvaldor.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix « pour » + 2 pouvoirs, 0 voix « contre », 0 abstention :

- Donne son accord pour le transfert de la VC 183 de 848 ml à Cauvaldor
- Donne son accord pour la modification du tableau des voies transférées
- Accepte que l'attribution de compensation soit revue pour tenir compte de ce transfert
- Délégué Mme le Maire ou un Adjoint pour signer tous documents relatifs à ce dossier

M. Baudet indique par ailleurs que les programmes de travaux 2021, 2022 et 2023 ont été transmis à Cauvaldor qui a lancé les appels d'offres pour 2021.

9- Location terrain de Varagnes section AL 284 (D. Baudet)

M. BAUDET rappelle que l'ancien locataire de cette parcelle a, par un courrier d'août 2019, indiqué à la mairie sa décision de ne plus louer cette parcelle.

Depuis une demande orale a été faite pour la location et une lettre a été reçue.

En 2020 l'entretien de la parcelle a été effectué par un agriculteur avec l'accord du Maire et d'élus.

Cette parcelle appartenant aux habitants du hameau le Conseil Municipal décide de se renseigner auprès de la Préfecture pour connaître la procédure en matière de location d'un tel bien, ainsi qu'auprès de la SAFER pour connaître le type de bail à appliquer.

Une commission est constituée pour gérer ce dossier : Mrs BAUDET, De HOUX, et BLANC en font partie.

10- Point sur le dossier Construction nouvelle mairie et centre des congrès

Mme le Maire indique avoir reçu plusieurs propositions de prêts pour la partie Mairie – prêt intercalaire et prêt à long terme – idem pour la partie Centre des Congrès.

Ces offres seront soumises prochainement au Conseil Municipal pour délibération.

Elle indique par ailleurs avoir eu des contacts avec les services de Cauvaldor qui ont accepté de se porter caution pour le prêt à contracter pour la partie centre des congrès.

Elle rappelle aussi que dans le dossier déposé et financé ne figure pas la partie Equipement. A ce stade de la réalisation il y a lieu de se préoccuper de ce point pour tout ce qui concerne les équipements de sonorisation, projection,

11- Syded – proposition d’assistance constitution du dossier Loi sur l’Eau

Mme le Maire présente la proposition d’intervention du SYDED pour assurer l’accompagnement technique de la commune :

- pour la rédaction du dossier de déclaration au titre de la Loi sur l’Eau en vue d’obtenir le renouvellement de l’arrêté d’autorisation de rejet de la station de traitement des eaux usées de Rocamadour

- pour la rédaction d’une étude hydrogéologique qui sera soumise à un hydrogéologue agréé afin d’élaborer un dossier destiné à présenter le projet de création d’une zone d’infiltration afin de préserver la qualité du milieu récepteur « l’Alzou »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix « pour » + 2 pouvoirs, 0 voix « contre », 0 abstention :

- Valide la proposition du SYDED à hauteur de 10 000 € ht
- S’engage à inscrire cette dépense au BP 2021 section assainissement
- Délègue Mme le Maire ou un adjoint pour signer la proposition du SYDED

M. Jallet demande où en est le dossier déposé par la Police de l’Eau. Mme le Maire répond qu’elle s’est rendu à la convocation à la Gendarmerie de Gourdon où elle a été interrogée pendant 4 heures ; sa déposition devait être transmise au Procureur de la République - Depuis pas de nouvelles –

Le dossier Loi sur l’Eau a été déposé auprès des services de la DDT qui doivent l’instruire. Le dossier de création d’une zone d’infiltration a été constitué et déposé auprès de la Préfecture dans le cadre de la demande de financement DETR 2021. Nous attendons la réponse.

12- SI AEP – demande de participation des communes aux extensions de réseau (M. Laborie)

M. Laborie en tant que Président du Syndicat AEP Rocamadour Lacave indique que le Conseil Syndical à décider d’instaurer un système de participation des communes adhérentes, sur leur propre budget, quand le syndicat doit réaliser des travaux de renforcement ou d’extension de réseau suite à un projet de construction ou de lotissement (individuelles ou collectivités)

Le Conseil Municipal prend note de cette proposition mais ne valide pas les termes de la délibération proposée et décide donc de reporter ce point à une prochaine réunion.

13- Projet installation d’une boîte à lire dans le hall de la mairie

Mme le Maire expose son projet d’implantation d’une boîte à lire dans le hall de l’Hôtel de Ville ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix « pour » + 2 pouvoirs, 0 voix « contre », 0 abstention :

- Valide le projet d’implantation d’une boîte à lire dans le hall de l’hôtel de ville

14- Projet de loi Climat et Résilience (JB Jallet)

M. Jallet JB fait un point sur l'évolution du projet de Loi « Climat et Résilience » issu des travaux et du Rapport rendu par les 150 membres de la Convention Citoyenne pour le Climat. Il précise que ce projet de loi reprend les thématiques du quotidien telles que : se loger, se déplacer, se nourrir, consommer, travailler. Toutes les communes du Lot ont été sollicitées. Une première liste de projets a été constituée et cette première session de travail s'est terminée le 3 mars 2021. Une deuxième session est ouverte en avril pour soumettre des propositions.

15- Rapport Chambre Régionale des comptes sur contrôle CAUVALDOR (voir mail du 5/02/21)

Mme le Maire précise qu'en application des dispositions de l'article L.243-8 du code des juridictions financières, la Chambre Régionale des comptes est amenée à adresser aux maires de toutes les communes membres de la communauté de communes, le rapport d'observations définitives portant sur le contrôle des comptes et de la gestion de Cauvaldor.

Reconnaissant avoir pris connaissance de ce rapport, les conseillers municipaux prennent acte des conclusions rendues par la Chambre régionale des comptes.

16- Proposition de délibération pour le maintien de l'enseignement de l'Occitan

Mme le Maire indique que la réforme du lycée et du baccalauréat a un impact négatif sur les effectifs des élèves suivant un enseignement de l'occitan dans l'Académie de Toulouse et notamment dans le Lot. Le rectorat a relevé pour cette année une baisse de 20% des effectifs tous niveaux confondus.

En effet, le nouveau baccalauréat pénalise les lycéens ayant choisi une langue régionale : le coefficient est 3 fois inférieur à celui des langues anciennes, ce qui représente 1% de la note finale. Également, les lycéens ayant choisi l'occitan ne peuvent plus bénéficier d'une deuxième option, contrairement aux latinistes et hellénistes qui peuvent cumuler deux enseignements facultatifs.

Malgré une forte mobilisation de la part de nombreux parlementaires et élus locaux, ainsi que les fédérations de parents et d'enseignants, cette réforme n'a pas encore été amendée condamnant à court terme l'avenir des langues de France.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer pour l'amendement en faveur des langues de France, de la réforme du lycée et du baccalauréat et la relance de leur enseignement. Il sera rappelé l'intérêt éducatif reconnu de l'enseignement de l'occitan et la nécessité de respecter l'article 312-10 du Code de l'Éducation, qui stipule que « les langues et cultures régionales appartenant au Patrimoine de la France (article 75-1 du code de la Constitution), leur enseignement est favorisé prioritairement, dans les régions où elles sont en usage ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix « pour » + 2 pouvoirs, 0 voix « contre », 0 abstention :

- Valide les termes de cette délibération et délègue Mme le Maire pour en assurer la transmission auprès de l'Association AQUI L'OC de Saint Céré.

17- Rapport d'activités 2019 du SYDED (à visualiser sur site www.syded-lot.fr onglet « document » rubrique « rapport d'activités »)

Les Membres du Conseil Municipal reconnaissent avoir pris connaissance de ce rapport directement sur le site du SYDED.

18- Présentation du projet d'événement culturel à Rocamadour porté par Bettybook production (JL Mejecaze)

M. Mejecaze présente le projet porté par Mme Sandrine Ferritto de la société BETTYBOOK créée en 2010. Il a reçu cette personne avec Mme le Maire. Elle propose de réaliser un événement culturel pour le jeune public à Rocamadour le week end du 9/10 et 11 juillet 2021 (dates laissées libres par les Médiévales). Ses objectifs : initier le jeune public à la diversité de la création culturelle, créer un événement respectueux de l'environnement et sensibiliser le public à l'écologie, valoriser le patrimoine et l'histoire du Causse, valoriser les artisans, les commerçants, agriculteurs du territoire, renforcer l'attractivité territoriale et le vivre ensemble en impliquant le tissu associatif local.

Elle prévoit d'implanter ses stands d'animation dans le pré de pâques, avec un espace gratuit : à partir de 15 h ouverture d'un marché de producteurs locaux, à 16 h début des animations/spectacles pour le jeune public et mobilisation des acteurs culturels du territoire et pour la soirée à partir de 22 h spectacles gratuits.

A partir de 19 h elle prévoit deux spectacles payants par soirée avec une programmation musique, cirque, humour.

Elle confirme que toutes les normes imposées par la crise sanitaires seront mises en place et respectées. Cet événement à destination du Jeune public se veut pérenne et doit représenter, au fur et à mesure, un véritable rendez-vous annuel pour les habitants.

Après cette présentation M. Mejecaze précise que pour 2021 l'organisation de cet événement dépendra des financements que la production pourra recueillir auprès de la Région (restructuration des aides du fait de la Covid 19)

La prochaine étape, si le Conseil Municipal valide l'organisation de cet événement, sera la présentation du projet au cours d'une réunion associant les commerçants, les artisans, les agriculteurs et les associations de la commune.

Mme le Maire précise que la participation de la Commune se traduira par le prêt du terrain, le prêt de matériel, et l'appui des services techniques.

Le Conseil Municipal valide ce projet – 1 abstention : JB Jallet.

19- Comptes rendus de commissions

- **Com patrimoine du 15/12/20 (JLuc Mejecaze)**

M. Mejecaze évoque les divers points traités au cours de cette réunion en insistant particulièrement sur le dossier du futur déplacement de la tapisserie Jean Lurçat dans la

nouvelle Mairie de l'Hospitalet. Il est prévu de faire effectuer un nettoyage de cette tapisserie par une entreprise spécialisée. Le financement de cette opération sera assuré par une subvention de la Région, du Département, de l'Etat et une participation de l'Association « les Amis de Rocamadour ».

Il précise que la société qui avait été retenue risque de ne plus être en lisse. La deuxième entreprise qui avait répondu à la consultation sera contactée ; son devis est supérieur de 4000€. Cette plus-value sera inscrite au budget 2021 au cas où.

Les points particuliers d'hydrométrie, de luminosité, de ré installation du son et lumière seront abordés avec les architectes du projet.

- Com culture animation et site internet du 1^{er} mars (JL Mejecaze)

La Stratégie de l'action numérique de la Mairie de Rocamadour

L'accès au numérique est très disparate sur notre territoire tant d'un point de vue territorial que social.

Avec l'arrivée de la fibre sur Rocamadour en 2021/2022 les inégalités territoriales devraient s'amoinrir.

Toutefois il reste un accompagnement social à entreprendre pour celles et ceux qui ne sont pas familiers avec le numérique, voir même non équipés.

Le site actuel de la mairie a été profondément actualisé par Nathalie Hamoniaux (agent de la collectivité), la commission va conforter son travail.

Ainsi, nous vous proposons d'entamer une réflexion plus large que le seul « site internet », pour les 5 années qui nous restent, et de participer à la réflexion sur la **Stratégie de l'action numérique de la mairie de Rocamadour** en accompagnant les agents publics délégués au numérique (Nathalie Hamoniaux). Il s'agit également de renforcer et d'assurer l'égalité des citoyens de notre territoire dans l'accès aux informations en ligne, aux démarches administratives diverses, à l'appropriation de ces pratiques et d'engager pleinement cette transition à leurs côtés.

La réflexion à entamer sur la durée porte sur :

- Un état des lieux de ce qui est déjà fait ;
- L'identification des points existants à améliorer ;
- L'évocation des pistes de développement du service public numérique de la Mairie de Rocamadour et les différents leviers mobilisables.

C'est à ce titre que les membres de la Commission souhaitent proposer la candidature de la commune de Rocamadour au Programme National d'Investigations, visant à identifier les problématiques numériques récurrentes auxquelles la collectivité est confrontée et entamer un accompagnement dans la conception et le test de services pour y répondre, en faveur des usagers.

Le Conseil Municipal donne son accord pour le dépôt de la candidature, conscient que cela va mobiliser un agent du secrétariat deux jours par semaine pendant la durée de la formation soit 3 mois.

Membres de la Commission Site internet : Jean Luc Mejecaze, Jean Baptiste Jallet Aurélie Lagorsse, Pierre Amaré

- **Com Adressage du 18/02 (D. Baudet)**

M. Baudet fait un point sur le travail accompli et transmis au SDAIL.

Globalement se sont 205 panneaux et mâts qui seront à commander ainsi que 450 numéros de maisons.

M. Baudet évoque la possibilité de bénéficier d'un fond de concours de Cauvaldor et évoque également la possibilité de faire intervenir les services techniques pour la fabrication en interne des panneaux de numérotation des habitations.

- **Com aménagement des hameaux du 19/02 (D. Baudet)**

Hameau de Blanat : les membres de la commission, après avoir pris connaissance de la demande formulée par l'association des Coudercs de Blanat, propose de planifier des aménagements sur 2021 – déplacement d'un coffret électrique – sur 2022 : aménagement du terrain de pétanque

Hameau de Mayrinhac le Francal : sera programmée pour 2021 la réalisation d'une dalle béton à l'intérieur du préau et au-devant du préau

Le Conseil municipal valide ces aménagements qui seront à intégrer au budget prévisionnel 2021.

- **Com SYMICTOM du 12/02 (P. Amaré) + Rapport d'activités 2019**

Les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de ce rapport transmis par mail.

M. Amaré rappelle que les Lotois sont de moins en moins disciplinés et qu'il y a lieu de faire passer le message de respecter le tri qui représente un coût de 32 € par habitant.

Il indique que M. LACOMBE, Président du Symictom a prévu de passer dans toutes les communes après la pandémie.

- **Diverses Com CAUVALDOR (par chacun des élus délégués)**

Compte tenu de l'heure tardive, ces divers comptes rendus ne sont pas présentés mais il est rappelé qu'ils sont adressés régulièrement à tous les élus par mail.

20- Urbanisme – Mise en place de STECAL

Mme le Maire souhaite exposer aux élus en quoi consiste la mise en place de STECAL (Secteurs de Taille Et de Capacité Limitée) qui peuvent être « à titre exceptionnel » délimités dans les zones A et N du PLU.

Elle précise qu'elle a reçu une demande de mise en place de ce type de zone sur la commune et qu'au terme de son exposé elle sollicitera un vote à bulletin secret pour connaître la position Favorable ou Défavorable des élus sur le principe d'implantation de telles zones sur la commune de Rocamadour.

Après avoir pris connaissance des données exposées et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal est invité à voter à bulletin secret favorablement ou défavorablement à la mise en place de STECAL sur la Commune de Rocamadour.

Résultats du vote : Favorable : 0 voix -- Défavorable : 12 voix -- Vote blanc : 1- -abstention :

2 (pouvoirs)

Les membres du Conseil Municipal prennent acte du résultat de ce vote et délègue Mme le Maire ou un adjoint pour en informer les pétitionnaires et le service ADS de Cauvaldor.

21- Questions diverses

M. Amaré fait remarquer que les réunions du Conseil Municipal devraient être moins longues à l'avenir.



Toutes les questions inscrites à l'ordre du jour ayant été examinées et plus personne ne demandant la parole, Mme le Maire clôt la séance à 0 heures 45.

Mme le MAIRE,

Le Secrétaire de séance,

Les Conseillers Municipaux,